



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction de la coordination interministérielle
et de l'action départementale
Bureau des installations classées

Rennes, le 16 juin 2016

Le Préfet

dossier suivi par Christine LE DEVENTEC

à

☎ 02 99 02 13 34

Destinataires en annexe

✉ christine.ledeventec@ille-et-vilaine.gouv.fr

Objet : Commission de suivi de site – ISDND « Les Hautes Gayeulles ».

La commission de suivi de site de l'ISDND « Les Hautes Gayeulles » de Rennes, s'est réunie le 7 juin 2016 à la Préfecture d'Ille et Vilaine sous la présidence de Claude ERB, Directeur de la coordination interministérielle et de l'action départementale à la Préfecture.

Assistaient à cette réunion :

Collège élus

- Olivier DEHAESE Rennes Métropole

Collège exploitant

- Hugues BAZIN Charier DV
- Sébastien RAIMBAULT Charier DV
- Nathalie GAILLARD Rennes Métropole
- Marie BASQUIN Rennes Métropole

Collège salarié

- Philippe BAUCHEREL Charier DV

Collège associations protection de l'environnement et riverains

- Paul PEGEAUD Eau et Rivières de Bretagne

Collège des administrations

- Frédéric RIVOALAN DREAL
- Christian ENFRIN ARS

Etait présente également

- Christine LE DEVENTEC Préfecture

Excusés :

- DDTM
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Association Bretagne Vivante
- Cyrille MOREL Ville de Rennes

M Claude ERB ouvre la séance de travail et demande aux membres s'ils ont des observations à formuler sur le précédent compte rendu de la Commission de suivi de site qui s'est réunie le 12 juin 2015.

Aucune remarque n'est signalée. Le compte rendu est approuvé.

Rennes Métropole présente le bilan d'activité 2015.

Volume et nature des déchets entrants.

L'ISDND a reçu 9035 tonnes de déchets se répartissant de la manière suivante ;

- plâtre 6498 tonnes
- balayures de voiries 2509 tonnes
- divers 28 tonnes

Les apports en plâtre sont en augmentation de 7 %. Ils sont stockés depuis septembre 2014 dans le casier mono déchet n° 11 du site des Hautes Gayeulles.

Fin 2015, ce casier contenait 8030 tonnes de déchets de plâtre ce qui représente un volume de 7800 m³.

En ce qui concerne les balayures de voirie, les 2/3 proviennent de la ville de Rennes, le tiers restant est apporté par une quinzaine de communes de Rennes Métropole. Ces balayures sont entreposées dans le casier n°10 ouvert au début 2011.

En décembre 2015, le tonnage cumulé de ce casier avoisinait 14 000 tonnes soit près de 9000 m³.

Pour le traitement de ce déchet en particulier, une expérimentation de compostage va être engagée. Actuellement, les balayures de voirie sont enfouies car ces déchets sont considérés ultimes et non valorisables.

M Pegeaud demande quelle proportion de balayures de voirie peut être compostée.

Mme Gaillard indique qu'une grande quantité est de composition organique (environ 30 à 40%) mais que les balayures de printemps sont différentes de celles d'automne (plus chargées en feuilles). C'est une particularité qui sera prise en compte au cours de l'expérimentation.

Surveillance environnementale.

S'agissant des eaux de nappe, l'année 2015 a été marquée par une baisse notable des niveaux d'eau s'expliquant par une pluviométrie en baisse par rapport à 2014. (valeurs relevées dans les piézomètres 1 fois par trimestre). Cette situation n'a toutefois pas d'incidence sur le pH qui reste stable sur l'année.

En ce qui concerne les eaux de drainage et subsurface, aucun dépassement de norme n'est à signaler. Bien au contraire, en observant la valeur des hydrocarbures, celle-ci est bien inférieure à la limite de rejet.

Au sujet des lixiviats, les rejets dans le milieu naturel sont autorisés entre le 1^{er} décembre et le 31 mai à raison de 55 m³/jour :

- près de 270 m³ ont été dirigés vers une station d'épuration car trop chargés pour être traités sur l'installation de lagunage biologique du site

- 7500 m³ ont été rejetés dans le milieu naturel après traitement

En 2015, une dérogation a été obtenue pour la période allant du 1^{er} au 31 octobre afin d'écouler les stocks de lixiviats. Elle a concerné 395 m³ de rejets. (la dérogation sollicitée entre le 1^{er} juin et le 31 août n'a pas été utilisée en raison du retard pris dans les travaux de renforcement électrique de la nouvelle unité de traitement).

S'agissant de la DCO (demande chimique en oxygène), des MES (matières en suspension) et du COT (carbone organique total), des valeurs normales ont été constatées.

Enfin, la surveillance du milieu récepteur par le biais des analyses effectuées dans le ruisseau de la Cormerais (amont et aval) conduit à noter une stabilité des valeurs entre janvier et mai excepté la couleur. En revanche, sur la période d'octobre, les paramètres tels que DCO, azote et phosphore se sont dégradés, sachant que la dégradation était plutôt constatée en amont du site qu'en aval.

Surveillance du biogaz

Les résultats de la campagne annuelle de surveillance des cheminées de biogaz font apparaître une concentration de H₂S plus forte sur l'un des puits du casier 6. Ce constat avait déjà été fait l'an passé.

Néanmoins, la concentration décroît notamment en raison de l'efficacité du traitement mis en place depuis 2013.

Contrôles réglementaires

Ils ont porté sur la métrologie, le poteau incendie, la micro station et les installations électriques.

Événements d'exploitation

Mme Gaillard liste les différents événements qui se sont produits en 2015 lors de l'exploitation :

- casier 6 : changement du média charbon sur la tour de traitement H₂S
- casier 9 : 268 tonnes de lixiviats ont été orientés vers la STEP de Cesson Sévigné
- reprofilage du casier 8 suite à sa fin d'exploitation
- curage des lagunes 4 et 5
- hydro-curage et vidéo inspection du réseau sous pression par RIA ENVIRONNEMENT
- réalisation de 2 nouveaux piézomètres (à l'est du site)
- réalisation d'un second puits de rabattement de nappe

Travaux réalisés en 2015

Mme Basquin relate l'événement marquant de l'année : la mise en service de l'unité de traitement des lixiviats..

Globalement, celle-ci s'est déroulée dans de bonnes conditions à l'exception de quelques défauts de construction pour lesquels le constructeur doit apporter des solutions.

En revanche, en termes de conformité des effluents, 100 % sont conformes depuis la mise en service de l'unité.

Par ailleurs, des travaux de sécurisation des réseaux hydrauliques du site ont été réalisés : pose de vannes d'isolement, changement des pompes de relevage, remplacement du réseau ouest de lixiviats qui était en béton par des canalisations en PeHD, mise en place d'une téléalarme/télégestion...


Rennes Métropole rencontre d'importantes difficultés sur les travaux informatiques du marché, confiés à un sous traitant et pour lesquels, à ce jour, la résolution technique n'est pas trouvée.

Travaux programmés en 2016

- élargissement de la voirie existante pour faciliter la manutention lors des changements de filtre à charbon actif
- réalisation d'une plate forme pour l'expérimentation de compostage des balayures de voiries.
- réalisation d'un caniveau drainant pour empêcher la stagnation des eaux de voirie sur la chaussée
- réalisation d'un vestiaire et mise en place d'une cuve de rétention pour le substrat carboné utilisé dans le cadre du traitement des lixiviats
- couverture définitive du casier 8 (plâtre)

Mme Gaillard ajoute enfin qu'une convention a été signée entre Rennes Métropole et un éleveur ovin local pour développer l'écopâturage sur le site, par la présence de 180 de moutons de race "Avranchins".

La séance est levée à 15 h 15. Elle est suivie d'une visite sur le site.

Le Directeur

Claude DRB